



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS CLUB EST SUR LE POINT D'ACHEVER LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE DE SUSPENSION DU SERVICE DE LA DETTE (DSSI)

À ce jour, 39 pays ont demandé au Club de Paris à bénéficier de l'ISSD.

Parmi ces pays, 28 ont d'ores et déjà signé un protocole d'accord avec le Club de Paris pour mettre en œuvre l'ISSD. Ces pays sont : l'Angola, le Burkina Faso, le Cap-Vert, le Cameroun, les Comores, Congo (République démocratique du), Congo (République du), la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Dominique, l'Éthiopie, Grenade, la Guinée, le Kirghizstan, le Mali, la Mauritanie, le Myanmar, le Népal, le Niger, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, le Tchad, le Togo et la Zambie.

Pour ces 28 pays, le montant total des échéances initialement dues en 2020 ainsi différées représente environ 1,8 milliard de dollars à ce jour. Le montant total différé – incluant également le report d'arriérés préexistants à la mise en œuvre de l'ISSD – atteint 2,1 milliards de dollars. Parmi les 28 pays, pour le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe, le Portugal, qui n'est pas membre du Club de Paris, a signé conjointement avec les créanciers du Club de Paris les protocoles d'accord mettant en œuvre l'ISSD.

“Le Club de Paris confirme son rôle clé dans l'agenda international de la dette et sa capacité à se coordonner avec les créanciers du G20 non membres du Club de Paris. Il a contribué à la conception de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) en avril, et a également fait preuve de leadership dans sa phase de mise en œuvre. Il est maintenant sur le point de différer entièrement le service de la dette de tous ses créanciers. Le Club de Paris s'engage pleinement à continuer de contribuer activement à l'ISSD ainsi qu'à la discussion et à la mise en œuvre post-ISSD”, a déclaré Odile Renaud-Basso, présidente du Club de Paris.

Les créanciers du Club de Paris continueront de se coordonner étroitement avec les membres du G20 non-membres du Club de Paris, ainsi que les autres parties prenantes pour la mise en œuvre de cette initiative, afin d'apporter un soutien maximal aux pays bénéficiaires. Les créanciers du Club de Paris appellent tous les créanciers bilatéraux à mettre pleinement en œuvre l'initiative dans des conditions comparables et de manière transparente.

Plus tard cet automne, les créanciers du Club de Paris examineront une éventuelle prolongation de la période de suspension, en tenant compte d'un rapport sur les besoins de liquidités des pays éligibles qui sera fourni par la Banque mondiale et le FMI.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays endettés.

2. Les 22 membres du Club de Paris sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.